

SACD

LE MAGAZINE

HIVER • 2018

ÉGALITÉ, DIVERSITÉ, ENGAGEONS-NOUS !





ÉDITO p.03
par Jacques Fansten, président de la SADC

TRIBUNE de Pascal Rogard p.04

DOSSIER

Égalité et diversité,
engageons-nous

La Charte égalité et diversité p.06
Bernard Focroulle

“Il est urgent de prendre des mesures” p.08
Claire Diao

“La principale difficulté rencontrée
par ces cinéastes est le réseau” p.10

Catherine Morin-Desailly
“La recherche de l'égalité doit devenir un réflexe” p.12

CRÉATION WEB p.13
YouTubers,
la SADC vous ouvre des perspectives

ÉDUCATION ARTISTIQUE p.16
Un Artiste à l'École
prend ses quartiers de printemps

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE p.19
Voter pour élire vos représentants SADC :
comment faire ?

AGENDA p.20
Festivals et spectacles Hiver 2018

ACTION CULTURELLE p.22
Les Fonds SADC

Retrouvez
toutes les
informations sur
www.sacd.fr

Rejoignez-nous sur
Facebook
www.facebook.com/sacd.fr

Suivez-nous sur
Twitter
[@SACDParis](https://twitter.com/SACDParis)

Parlons aussi de diffusion...



© LN PHOTOGRAPHERS

PAR **JACQUES FANSTEN**,
PRÉSIDENT DE LA SACD

Bien sûr, c'est notre rôle et notre responsabilité, nous nous battons pour que des œuvres de tous nos répertoires puissent être produites. C'est essentiel, la diversité de la création et la liberté d'expression sont des enjeux de civilisation. Cela suffit-il ? Comment, dans le spectacle vivant, ne pas s'interroger sur le peu de diffusion et de circulation des œuvres, notamment celles qui sont soutenues par nos politiques culturelles ? Comment ne pas revendiquer la possibilité pour des publics d'avoir accès à des œuvres passionnantes à la vie trop éphémère, comme pour ces œuvres d'avoir accès à ces publics ?

En janvier, aux BIS de Nantes, c'était le thème de notre grand débat : « la diffusion, talon d'Achille de la politique du spectacle vivant » ? Tous les intervenants ont évoqué un manque criant et Régine Hatchondo, la Directrice de la création artistique au ministère de la Culture, a évoqué « la peau de chagrin de la diffusion ».

Nous alertons sur ce sujet depuis bien longtemps. En 2007, une étude de la SACD, portant sur les Centres Dramatiques Nationaux, constatait qu'une création était en moyenne représentée 6,5 fois par établissement, moyenne qui descendait à 4 pour les spectacles chorégraphiques. Nous n'avions pu faire cette étude qu'en épluchant un à un les programmes de chaque théâtre, faute de statistiques disponibles, ce qui avait permis à certains de la contester. Pourtant, depuis 15 ans, de nombreux rapports, dont celui de la Cour des comptes en 2009, ont fait le même constat. En 2004, Bernard Latarjet, dans son rapport sur l'avenir du spectacle vivant, écrivait « le nombre de productions s'accroît alors que la durée de vie de chaque spectacle diminue. Les comparaisons européennes sont édifiantes, la France est le pays où l'on produit le plus mais où l'on diffuse le moins. »

Le diagnostic est donc partagé mais, encore aujourd'hui, il est impossible d'avoir accès à des chiffres irréfutables du spectacle vivant qui mesureraient la visibilité, la fréquentation ou la diffusion des œuvres. C'est pourquoi il est urgent de mettre en place l'observatoire du spec-

tacle vivant, que nous demandons depuis si longtemps et qui est désormais prévu par la loi. Seule une bonne connaissance des pratiques et des réalités permettra d'inventer des solutions.

Faut-il que les lieux publics de création aient dans leurs cahiers des charges des objectifs précis ? Faut-il fléchir formellement une partie des subventions vers la diffusion, la circulation ou l'accueil des œuvres ? Il ne s'agit en rien de rogner leurs libertés éditoriales mais de les inscrire dans une ambition commune. Faut-il imposer des passerelles entre le public et le privé ? Bien sûr leurs économies sont différentes, mais comment se satisfaire que des spectacles qui auraient pu toucher, distraire, élever des publics, disparaissent faute d'avoir accès à des lieux qui pourraient les accueillir ?

La ministre de la Culture a annoncé vouloir faire de la diffusion, donc du partage des œuvres, une priorité. Elle a parlé de soutenir particulièrement l'itinérance et la mobilité. Nous ne pouvons que l'encourager, à la condition, évidemment, que cela ne se fasse pas au détriment de la création, de l'exigence et de la diversité. Ce doit en être au contraire un prolongement indispensable. Les œuvres sont faites pour être diffusées et pour pouvoir rencontrer leurs publics potentiels. Comment accepter que des pans entiers de la population de notre pays restent coupés de la vie culturelle et éloignés de la création ? N'est-il pas temps de repenser, de relayer et de renouveler ces grands rêves de démocratisation culturelle, autour de la décentralisation, qui, des années 30 à la fin du XX^e siècle, de Firmin Gémier à Jeanne Laurent, de Vilar à Planchon, s'étaient construits sur le projet d'offrir à tous du théâtre ? Déjà, ils se demandaient s'il s'agissait de conquérir des publics ou de renouveler des répertoires, en sachant bien que l'on ne ferait pas l'un sans l'autre.

Où en sommes nous de ces rêves ?

Lors d'un hommage que nous lui rendions récemment, Gabriel Garran rappelait cette formule, « le théâtre appartient à ceux qui n'y vont pas ». Pas encore ? Là aussi est notre rôle et notre responsabilité. ■

Le Passe Culture pour sortir de l'impasse culturelle



© AGENCE ENGUERAND

PAR **PASCAL ROGARD**, DIRECTEUR GÉNÉRAL

2018 sera-t-elle l'année du Passe Culture ?

L'engagement en a en tout cas été pris par la ministre de la Culture, Françoise Nyssen. Elle a profité d'une récente interview dans le journal *Le Monde* pour en décrire quelques-uns de ses contours et souligner que ce serait une révolution et une voie d'accès inédite vers la culture.

Cette promesse du candidat Emmanuel Macron en janvier 2017 en avait surpris plus d'un et, en même temps, était vite devenue un marqueur de la politique culturelle qu'il souhaitait imprimer. L'idée était simple : créer un Passe Culture de 500 euros destiné à tous les jeunes de 18 ans, pour leur permettre, via une application géolocalisée, d'accéder aux activités culturelles de leur choix : musée, théâtre, cinéma, concert, livre ou musique enregistrée...

Les objectifs suivis ne pouvaient que susciter l'adhésion : casser les injustices dans l'accès à la culture, donner le goût de la culture et sortir d'une forme d'assignation à résidence culturelle.

Un an plus tard, la nécessité de briser les déterminismes sociaux, géographiques, ethniques n'est pas moins forte et la démocratisation culturelle reste un idéal à faire vivre et à conquérir. Car c'est bien là le défi de ce Passe Culture dont le financement de 450 millions d'euros reste encore à trouver : assurer l'égalité de tous les enfants face à la culture.

Alors, le Passe Culture sera-t-il à la hauteur des espérances ? Il faudra en tout cas qu'il évite les écueils des expériences déjà menées ailleurs.

Initié par Matteo Renzi qui considérait à juste titre que la culture pouvait être une arme puissante contre le terrorisme, le Passe Culture n'a séduit que 60 % des jeunes concernés en Italie où il a été mis en place dès octobre 2016. Pire, il a aussi été dévoyé avec des systèmes de revente ou d'échanges contre de l'argent liquide.

C'est instruits de ces faiblesses que les pouvoirs publics pourront construire un cadre propice pour le développement et la réussite du Passe Culture. À mon sens, trois conditions devront être réunies car une politique d'accès à la culture ne peut se résumer à l'allocation de moyens financiers :

Un plan en faveur de l'éducation artistique

Le Passe Culture ne doit pas être isolé. Il doit se placer dans la continuité d'un parcours dans lequel l'École aura joué un rôle majeur dans l'acculturation des jeunes et en faveur de l'égalité d'accès à la culture pour tous. C'est un nouveau plan Lang-Tasca pour l'éducation artistique qui est aujourd'hui nécessaire et que le Passe Culture pourrait venir consacrer in fine. Une chose est certaine : il ne saurait y avoir de lieu plus approprié que l'École pour permettre la rencontre avec l'art et la culture et pour réduire les inégalités d'accès.

Les deux ministres de la Culture et de l'Éducation ont annoncé le lancement d'un plan Chorale doté de 20 millions d'euros. C'est bien, mais l'ambition pour la culture à l'École doit se déployer plus largement et au moins dans trois directions :

Le développement des pratiques artistiques, de toutes les pratiques artistiques. Qui a déjà participé par exemple au montage d'une pièce de théâtre dans une école sait à quel point ces projets sont des outils pour favoriser la transmission culturelle en luttant contre l'intimidation sociale et portent en eux des enjeux de socialisation et d'élaboration des projets collectifs.

La connaissance des arts et des différentes disciplines, notamment à travers leurs histoires respectives, est un second pan qui a aussi toute sa place dans une politique renforcée d'éducation artistique.

Enfin, la rencontre irremplaçable entre les artistes,

« Faire de la culture un secteur où l'égalité des chances a toute sa place »

les créateurs et les élèves est déterminante dans la construction d'un lien avec la culture. C'est dans cet esprit qu'en 2011, la SACD avait pris l'initiative de lancer l'opération *Un artiste à l'école* en réunissant d'autres sociétés d'auteurs, d'artistes et d'organisations professionnelles autour d'un dispositif original : faire retourner des créateurs sur les bancs des écoles qu'ils ont fréquentées plus jeunes, le temps d'une journée d'échanges avec les élèves.

Plus que jamais, ces rencontres qui se poursuivront en 2018 sont un utile retour aux sources pour les artistes qui y participent et l'incarnation d'une création infiniment humaine et proche pour les jeunes.

Le Passe Culture comme outil de promotion de la diversité culturelle

Ce Passe Culture sera un succès s'il est un dispositif qui s'inscrit dans une logique de médiation culturelle et de promotion de la diversité culturelle. Les premiers échanges qui ont pu avoir lieu avec des jeunes, notamment en décembre dernier lors d'un atelier de travail organisé en Seine-Saint-Denis, ont mis le doigt sur une question centrale : qu'entend-on par culture ? Quelle « culture » sera accessible via cette application ?

Toutes les formes de culture doivent pouvoir évidemment y trouver leur place pour répondre aux intérêts divers qui peuvent s'exprimer. Mais, il est tout aussi essentiel d'éviter deux écueils : d'une part, ce Passe ne doit pas se réduire à un simple chèque. Ce serait alors à coup sûr seulement un effet d'aubaine pour ceux qui en profiteraient et particulièrement ceux issus de milieux favorisés mais aussi pour les distributeurs culturels dont les plateformes américaines du Net.

D'autre part, cette application ne doit pas enfermer les jeunes dans un univers culturel restreint, le leur, celui qu'ils connaissent déjà. Elle doit aussi être l'occasion de découvertes, de surprises et d'un véritable accès à la diversité de la création et de la culture.

Il faudra à l'évidence fixer des cadres et trouver l'équilibre entre une liberté qui doit être respectée et un objectif d'ouverture à la diversité culturelle qui doit être poursuivi. C'est ainsi qu'il sera possible de lutter contre cette assignation à résidence culturelle qui est un fléau à combattre.

Une politique d'égalité des chances

Dans cette logique de lutte contre la ségrégation culturelle qui irrigue toutes les réflexions autour de ce Passe, une dimension est essentielle : faire de la culture un secteur où l'égalité des chances a toute sa place, quel que soit le quartier d'où l'on vient, son sexe, la couleur de sa peau...

Il y a un paradoxe aujourd'hui qui est insupportable. Alors que la culture est le symbole de l'ouverture, de l'altérité, de la diversité et du respect des différences, le monde culturel s'organise, lui, autour de pratiques qui se situent aux antipodes de ce noble idéal !

Très masculin, le microcosme de la culture est aussi très monocore et assez peu ouvert aux générations qui ont fréquenté ces quartiers qu'on a pris l'habitude de qualifier pudiquement de « sensibles ».

Une urgence s'impose : il faut ouvrir les portes et les fenêtres des institutions et accompagner ce mouvement par une nouvelle politique culturelle, plus ouverte et plus diverse. Il faut créer les conditions pour que ces artistes en herbe, les auteurs d'aujourd'hui et de demain ne soient pas les laissés pour compte de l'action publique.

Finalement, dans tous les territoires de notre République, aussi bien ruraux qu'urbains ou périphériques, nous pouvons avoir une certitude : les talents comme les publics ne manquent pas !

Nous sommes encore dans la période de vœux. Alors, j'en formulerais un : que ce Passe Culture soit une chance pour faire de la Culture pour Tous, plus qu'un concept, une réalité visible.

Bonne année à toutes et tous !



Égalité, diversité,

Engagée depuis plusieurs années dans le combat pour l'égalité des femmes et des hommes et le respect de la diversité dans le secteur de la culture, la SACD propose aujourd'hui une Charte allant dans ce sens. Une initiative destinée à promouvoir l'engagement concret des lieux culturels et des responsables publics des politiques culturelles.

Pourquoi proposer une telle Charte aujourd'hui ? Il y a cinq ans, la SACD publiait la brochure *Où sont les femmes ?* avec un objectif : rendre visible les inégalités dont sont victimes les femmes tant pour l'accès aux postes de direction que dans la programmation des lieux. Le constat était accablant. Les femmes étaient sous-représentées à la direction des lieux culturels et la programmation de leurs œuvres extrêmement minoritaires.

Cet état des lieux méthodique a permis, aux côtés d'autres initiatives, une prise de conscience qu'il fallait faire bouger les mentalités et surtout faire progresser les politiques dans la voie de la parité.

Il a été accompagné par des propositions concrètes pour que la réalité évolue. Renforcer et valoriser la place des femmes et de leurs créations dans le secteur de la culture est une urgence.

Aujourd'hui, il faut aller plus loin. C'est d'ailleurs pour agir concrètement que la SACD rend publique cette Charte qu'elle va proposer à

signature aux établissements culturels (Centres Dramatiques Nationaux, Scènes Nationales, Centres Chorégraphiques...) et aux élus en charge des politiques culturelles au niveau régional et local. Bref, à tous ceux qui jouent un rôle sur le terrain dans la mise en œuvre des politiques culturelles et de l'offre artistique.

Cette Charte impliquera et engagera celles et ceux qui la signeront autour d'objectifs réels en faveur de l'égalité : faire progresser la présence d'œuvres de femmes, garantir l'égalité dans l'accès aux moyens de production, aller vers la parité dans les nominations, lutter contre les stéréotypes racistes et sexistes...

Ces engagements clairs – et d'autres que vous découvrirez dans la Charte – ont vocation à fédérer les bonnes volontés. Ces dernières années, de plus en plus de voix dans les théâtres et ailleurs se sont élevées pour dire stop. Avec cette Charte, la SACD entend amplifier son action et encourager ce mouvement pour défendre l'égalité entre les femmes et les hommes mais aussi la diversité qui est l'autre face de l'inégalité et des discriminations.

Bien sûr, tout au long de l'année, elle rendra compte des signatures obtenues de façon régulière. D'autres actions viendront encore compléter cette Charte, pour faire avancer la cause de l'égalité, dans le champ culturel mais aussi dans le cinéma et l'audiovisuel. Défendre la parité et une politique culturelle ouverte sur la diversité de la société : c'est aussi au cœur des missions de la SACD.

Le préambule de la Charte

L'égalité des femmes et des hommes est une valeur essentielle et centrale dans une société démocratique. La loi du 4 août 2014 a d'ailleurs conclu à la nécessité de développer des actions visant à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres. Elle a depuis été complétée par la loi Création du 7 juillet 2016 qui a inscrit au cœur des objectifs de la politique de service public en faveur de la création artistique l'engagement de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la création artistique. Au-delà de la reconnaissance juridique, l'égalité doit être un engagement politique et culturel permanent et affirmé.

Plus que tout autre secteur, la culture doit être le symbole et le porte-voix de l'ouverture, de l'altérité, de la diversité et du respect des différences. Il doit veiller à lutter contre les discriminations, quelles qu'elles soient, garantir une réelle égalité de traitement et refuser de reproduire les blocages de la société.

Par leurs signatures de la présente Charte, les responsables de lieux et d'établissements labellisés et les responsables publics des politiques culturelles prennent des engagements volontaires afin d'observer et d'agir, de sensibiliser et de s'impliquer dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect de la diversité. ■

engageons-nous !

Les signataires de la présente Charte s'engagent, pour ce qui les concerne, à :

Faire progresser la parité

et la présence d'œuvres écrites, mises en scène, chorégraphiées et jouées par des femmes dans la programmation artistique des lieux dont ils.elles ont la responsabilité ;

S'assurer de la visibilité des femmes

et faciliter l'expression et la représentation de la diversité de la société ;

Lutter contre les stéréotypes sexistes et racistes ;

Assurer une représentation équilibrée

des femmes et des hommes à la direction des établissements culturels via des appels d'offres ouverts et des shortlists paritaires ;

Faire de la parité et de la diversité un axe stratégique

et prioritaire des contrats d'objectifs des institutions culturelles ;

Garantir une égale répartition

des moyens de création et de production aux femmes et aux hommes ;

Veiller à l'égalité dans le traitement salarial des équipes ;

Sensibiliser et former leurs équipes à l'exigence de parité et de diversité ;

Favoriser une représentation équilibrée

des femmes et des hommes dans les instances de décision, les jurys et les comités d'expert.e.s ;

Genrer les outils statistiques à leur disposition

et en assurer une communication adéquate pour rendre compte des inégalités comme des progrès réalisés en faveur de l'égalité et de la diversité ;

Renforcer les efforts

pour accroître la diversité des publics accueillis dans les lieux culturels.

Bernard Foccroulle

“Il est urgent de prendre des mesures”

Bernard Foccroulle, compositeur, Directeur général du Festival d'Aix-en-Provence.

Vous vous êtes prononcé en faveur d'une plus grande place à accorder aux femmes dans la création, « pour la vie culturelle d'aujourd'hui et pour le monde de demain ». Que pensez-vous de la situation actuelle ?

Je pense que la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Ni pour les femmes créatrices, ni pour la création en général, ni pour la santé de notre vie culturelle. Il est donc urgent de prendre des mesures pour améliorer les choses de manière fondamentale.

À en croire les chiffres récoltés ces dernières années la situation femmes/hommes est particulièrement déséquilibrée dans l'univers de la musique (composition, direction d'orchestres, etc.). Pourquoi, selon vous ?

Les raisons sont multiples et relient à la fois de facteurs liés à l'éducation (y compris à l'éducation artistique !), aux préjugés hérités

de nos traditions (par exemple : « une femme ne peut pas être un bon chef d'orchestre » !!), et à des mécanismes éculés de sélection professionnelle. Il y a sans doute de la part de beaucoup de décideurs masculins une volonté – inconsciente ? – de garder le pouvoir ; et, peut-être aussi de la part de certaines femmes, une certaine appréhension/réserve à demander les moyens de réaliser leurs aspirations profondes.

À votre échelle comment essayez-vous de faire avancer les choses, quelles actions concrètes pouvez-vous mener et quelles éventuelles difficultés rencontrez-vous sur ce chemin ?

Personnellement, j'ai eu un plaisir considérable à travailler dans la durée avec des femmes créatrices, telles que les chorégraphes Trisha Brown, Anne-Teresa De Keersmaecker – en résidence à la Monnaie pendant quinze ans ! – ou Katie Mitchell, en résidence au Festival d'Aix durant sept ans. La collaboration avec la compositrice Ana Sokolovic ou la cheffe d'orchestre Emmanuelle Haïm ont également constitué des moments forts dans la vie récente du Festival d'Aix. Mais je reconnais volontiers que c'est insuffisant !

Katie Mitchell nous a proposé de mener sur deux ans (2016-2017) un

atelier avec une douzaine de créatrices dans le domaine de l'opéra et du théâtre, afin d'identifier les éléments de blocage ou les freins dans la poursuite des carrières féminines. Les résultats se sont révélés particulièrement instructifs et nous avons décidé de faire de la parité un axe prioritaire dans le cadre du festival et de l'Académie.

À l'échelle de l'Académie, la parité est globalement très correctement respectée, ce qui me semble très important pour l'avenir, car nous accompagnons ainsi de nombreuses jeunes créatrices. Nous nous sommes donné plusieurs objectifs, et notamment celui d'identifier tous les facteurs de blocage qui interviennent sur le trajet de l'Académie vers le festival, et qui contribuent à un équilibre beaucoup moins satisfaisant au niveau du Festival que de l'Académie.

Nous échangeons également à ce sujet dans le cadre des réseaux européens tels que Opera Europa, ou encore enoa (European Network of Opera Academies) que nous animons. J'ai la conviction que ces échanges sont de nature à accélérer la mutation que nous appelons de nos vœux.

À l'échelle cette fois-ci nationale, quelles mesures vous sembleraient bénéfiques ?

« Faire de la parité un axe prioritaire dans le cadre du Festival et de l'Académie. »



J'adhère globalement aux recommandations de la SACD en la matière. Concrètement, il faudrait, me semble-t-il, travailler simultanément à plusieurs niveaux : le monde politique devrait renforcer la parité au niveau de la direction des institutions culturelles, et améliorer la parité au sein des commissions de recrutement et d'évaluation. De son côté, le monde culturel et notamment les institutions musicales devraient se fixer des objectifs communs à atteindre en la matière. Ces objectifs pourraient inclure une augmentation progressive de la présence fémi-

nine dans les métiers tels que compositrices, cheffes d'orchestres, autrices et metteuses en scène. Cela nécessite évidemment une volonté forte car c'est un investissement important mais nécessaire en temps de prospection, d'écoute et de partage.

Nous aurons l'occasion d'échanger sur ces sujets cet été à Aix lors des rencontres de la plateforme Accord majeur qui regroupe les principaux réseaux professionnels de la musique classique et contemporaine. C'est par une dynamique collective que nous arriverons à faire un pas significatif. ■

Repères

.....
1986 : Directeur des Jeunesses musicales de Belgique

1992 : Directeur du Théâtre royal de la Monnaie, Bruxelles

1993 : Fonde l'association Culture et Démocratie

2007 : Directeur du Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence

2009 : Fonde European Network of Opera Academies
.....

Claire Diao

“La principale difficulté rencontrée par ces cinéastes est le réseau”

Claire Diao, journaliste et critique de cinéma, autrice de *Double Vague. Le nouveau souffle du cinéma français**.

Quelle situation décrit votre livre ?

Mon ouvrage décrit dix ans de parcours d'une cinquantaine de cinéastes français, nés ou ayant grandi dans les quartiers populaires entre les années 1970 et 1990, dont les parents ne travaillaient pas dans le milieu du cinéma (considérant cet art comme un loisir, non un métier) et qui se sont fait une place dans l'industrie (ou en marge) à force de travail et de persévérance. La plupart d'entre eux ont grandi dans une double culture (familiale ou de proximité), leurs influences étaient davantage américaines (Martin Scorsese, John Cassavetes, Spike Lee), leur cinéphilie s'est faite à coups de VHS, DVD, Internet et cartes illimitées, et leurs films ont été produits de manière indépendante, soit par le biais d'associations, soit par le biais de sociétés de production.

Guérilla ou non, ces cinéastes ont infiltré des réseaux parallèles aux grands circuits de distribution, et certains ont été remarqués à Cannes (Djinn Carrénard, Carine

May et Hakim Zouhani, Mohamed Hamidi, Franck Gastambide, Mohamed Bouroukba, Pascal Tessaud, Houda Benyamina...) ou aux César (Maïmouna Doucouré, Alice Diop).

Les révoltes sociales de 2005 ont été un tournant pour beaucoup d'entre eux car le traitement médiatique qui a été fait des banlieues était problématique et stigmatisant. La plupart ont pris les caméras pour montrer une autre image d'eux-mêmes et de leurs pairs (beaucoup ont été acteurs avant de passer réalisateurs) et conter une autre histoire de France plus populaire et multiculturelle. Car il y a comme un fossé entre ce qu'ils vivent et l'image que la société et les médias se font d'eux. Cette méconnaissance a découlé sur l'apparition d'un nouveau genre cinématographique : « le cinéma de banlieue », qui n'existe pas.

Comment caractériser les difficultés que rencontrent les auteurs issus de la diversité pour accéder aux circuits de production ?

La réponse est dans la question. À partir du moment où une société considère certains de ses citoyens comme « issus » d'une autre catégorie, des différences de traitement s'opèrent. Cela commence dans les formulaires administra-

tifs ou les discours rappelant le fait que tel nom ou tel lieu de naissance « ne sonne pas français », auprès des conseillers d'orientation qui ont été nombreux à dire aux cinéastes que leurs choix « n'allaient pas être possibles », dans les mairies où certains d'entre eux ont été orientés vers des fonds Politique de la Ville plutôt que culturels, auprès de certains producteurs qui n'ont pas eu le temps ou la bienveillance d'écouter ce qui leur était proposé mais souhaitaient insuffler ce qui leur paraissait marcher (de la drogue, des gros mots, de la violence...).

La principale difficulté rencontrée par ces cinéastes est le réseau. Quand on ne connaît personne dans un milieu, comment y entrer ? Comment s'y faire connaître ? Comment durer ?

Pour ceux qui parviennent à tourner un long-métrage indépendant, la question de la distribution et donc de la légalité de l'œuvre est une nouvelle porte fermée. La seconde difficulté est financière car le cinéma est un art qui coûte cher. La troisième est la méconnaissance. Parce qu'on ne comprend pas l'univers, le mode de fonctionnement, ou les codes culturels de ces cinéastes, on les met de côté. Cela découle parfois sur un désintérêt, parfois sur du pater-



Double vague

Claire Diao Le nouveau souffle du cinéma français



nalisme, parfois sur du racisme. Si aujourd'hui autant de cinéastes auto-produisent leurs films et les diffusent sur Internet ou via les réseaux sociaux, la question doit être posée. Qu'ont-ils à exprimer que l'industrie ne peut écouter ? Pourquoi s'obstinent-ils à produire des films même lorsque le budget n'est pas réuni ? Le cinéma français permet-il à tous les citoyens de se sentir représentés ?

Quelles mesures vous semblent bénéfiques pour améliorer la situation ?

Elles sont nombreuses mais le problème est que les rendez-vous où ce type de questions est posé réunissent généralement les personnes concernées et non celles qui devraient se les poser. Parmi les mesures possibles, cela pourrait par exemple commencer par un élargissement de la tranche

d'âge d'éligibilité à certains dispositifs : nombreux sont les cinéastes entre 35 et 45 ans qui font déjà du cinéma et se demandent s'ils pourront continuer mais ne peuvent bénéficier des aides mises à disposition des 18/25 ans qui se demandent simplement s'ils aimeraient faire du cinéma.

Permettre à des auteurs qui filment plus qu'ils n'écrivent de soumettre leur projet en images plutôt qu'en scénario est une autre proposition : le dispositif Aide après réalisation (ex-Prix Qualité du Centre national du cinéma et de l'image animée) où les films sont analysés une fois terminés a soutenu beaucoup de cinéastes cités dans l'ouvrage.

Des systèmes de parrainage entre structures et/ou personnes aidées par le CNC et structures et/ou candidats débutants pour comprendre les rouages de cette institution

Repères

2013 : Création du programme itinérant de courts-métrages Quartiers Lointains

2015 : Co-fondatrice de la revue panafricaine de cinéma AWOTELE

2016 : Création de la société de distribution SUDU CONNEXION

Depuis 2016 : Émission *Le Cercle* sur Canal +, membre de la commission Aide à l'Écriture du CNC, animatrice des *Expressos* du Festival international du court-métrage de Clermont-Ferrand

2017 : Chroniques cinéma dans le JT Afrique de TV5 Monde

seraient également un levier : il n'est pas normal qu'en 2018 certains cinéastes partent du principe que cette institution n'est pas faite pour eux.

L'agrément de distribution pour légaliser la sortie de films produits en-dehors des clous serait également un bon moyen de repérer ceux qui se produisent en marge et de les accompagner.

Diversifier les profils des membres des commissions, des jurys, des comités de sélection permettrait également de confronter des sensibilités diverses autour des films ou projets déposés.

Le cinéma français bénéficie d'un rayonnement mondial incontestable. Il serait dommage que le talent et l'énergie qui existent dans ce pays se transforme en aigreur et en frustrations. ■

* Édition Au Diable Vauvert, 2017, 368 pages.

Catherine Morin-Desailly

“La recherche de l'égalité doit devenir un réflexe”

Catherine Morin-Desailly, sénatrice de la Seine-Maritime, présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

En fait-on assez en matière d'égalité femmes-hommes dans la culture ?

Vice-présidente de la Délégation aux droits des femmes du Sénat entre 2008 et 2011, j'ai pu observer de près l'évolution progressive du cadre juridique. J'ai le sentiment qu'une véritable prise de conscience est intervenue sur la nécessité de créer les conditions d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes. J'en veux pour preuve l'obtention par le ministère de la Culture cette année du label Égalité délivré par l'AFNOR.

Pour autant, le plafond de verre est encore loin d'être brisé. La place des femmes dans les emplois culturels n'est pas à la hauteur de leur participation à la vie culturelle. Des déséquilibres demeurent, tant dans la direction des établissements culturels financés par l'État et les collectivités territoriales que dans les programmations culturelles et l'accès aux moyens de production.

Quelles sont les actions qui devraient être entreprises en faveur de la parité et de l'égalité ?

Si l'évolution du cadre législatif était indispensable, une évolution des mentalités reste encore nécessaire. La recherche de l'égalité doit devenir un réflexe. Faut-il prendre des mesures coercitives en attendant ? La question se pose. La loi Création a inscrit l'objectif de parité pour

les nominations des dirigeants des structures labellisées. Faut-il aller plus loin en inscrivant, par exemple, dans les contrats d'objectifs et de moyens, la nécessité d'une programmation qui veille à promouvoir la parité ? Les artistes féminines et leur travail se doivent d'être valorisés tout autant que les hommes. De ce point de vue, j'attends beaucoup de la mise en œuvre des droits culturels, qui s'appliquent à mes yeux autant au milieu professionnel qu'aux publics. La diversité culturelle est une chance : nous en sommes tous convaincus. Pourquoi se priver de ce que les femmes peuvent apporter à la culture ?

Comment la Région Normandie envisage l'égalité femmes-hommes dans ses politiques culturelles ?

Nous avons établi le principe de rencontres annuelles avec le milieu de la culture. Cette année nous parlerons « droits culturels », dans le cadre d'une réflexion prospective à ces rencontres, un groupe de travail planche sur les questions de parité et d'égalité. Ce principe des droits culturels ayant été énoncé dans notre politique, nous sommes attentifs à le décliner notamment en matière de juste représentativité des femmes.

Dans notre région, ont accédé à des postes à responsabilité de nombreuses femmes et je tiens à le dire



© ERIC ROBERT

sur la base de leurs compétences. Cela commence par la composition des jurys pour le recrutement des postes à responsabilité. Nous veillons à ce qu'accèdent autant de femmes que d'hommes à la shortlist. Nous voulons, à compétences égales, donner sa chance à tout le monde. Recruter absolument une femme pour une femme ne serait respectueux de personne. Grâce à cette politique les équipes dans les structures sont de plus en plus mixtes et les responsabilités réparties. Mais en réalité c'est à la base qu'il faut changer les mentalités, nous pensons qu'il faut mettre l'accent sur l'école, là où se construit la confiance en soi et à revendiquer de faire aussi bien que les garçons ! Dans les conservatoires, par exemple, il faut faire en sorte que les jeunes filles, tout autant que les garçons, puissent, se rêver chef d'orchestre un jour ! ■

YouTubers, la SACD vous ouvre de nouvelles perspectives

Toucher ses droits d'auteur, rencontrer d'autres créateurs, explorer de nouvelles activités, être conseillé. C'est simple à la SACD.

Oui, les YouTubers sont satisfaits à la SACD. Et ce n'est pas fini.

« Nous travaillons sans cesse à l'amélioration de nos performances et au développement de notre gamme de services pour les créateurs. Et les YouTubers ne sont pas oubliés », explique Patrick Raude, secrétaire général de la SACD. « Grâce au très bon accord qui vient d'être renégocié avec YouTube pour les quatre années à venir, nous avons sécurisé les droits et procéderons dorénavant à des répartitions trimestrielles. »

Finie la sacro-sainte cérémonie des déclarations d'œuvres en bloc ; maintenant, les déclarations se font au fil de l'eau, de manière simplifiée, et en ligne. Seules les vues des œuvres déclarées peuvent être revendiquées trimestre après trimestre par la SACD auprès de YouTube. Une fois les déclarations finalisées, nous nous chargeons de tout : de la comptabilisation des vues, de l'analyse des reportings, du calcul et du versement des droits selon un système transparent et efficace. « Tout est mis en place pour simplifier la vie des créateurs dont le métier est de faire des vidéos, pas des démarches administratives », résume Patrick Raude.

Sophie Garric

« Dans la grande majorité des cas, les auteurs qui ont choisi le digital comme support de diffusion sont des autodidactes. L'économie digitale n'ayant pas encore de modèle solide, pouvoir toucher des droits d'auteur grâce à la SACD légitime non seulement notre travail mais nous permet aussi de poursuivre le développement d'œuvres singulières qui trouveraient difficilement leur place dans le circuit médiatique traditionnel. C'est un merveilleux soutien qui, personnellement, a nourri ma motivation et mon envie de poursuivre dans cette voie. Enfin, les démarches sont excessivement simples et je suis profondément reconnaissante envers tous les intervenants de la SACD, qui m'ont aidée à toucher ces droits, non négligeables, et que j'ai aussitôt pu réinvestir dans mon processus créatif. Merci la SACD ! »

D'ailleurs, « nous préparons l'ouverture d'un studio de tournage-montage dédié aux créateurs du web pour le printemps prochain », annonce-t-il.

Être créateur du web c'est exercer plusieurs activités à la fois. Certaines relèvent d'une activité de producteur, d'autres de technicien, de commercial, de mar-

keting, de promotion... Mais la vidéo à la base de cette chaîne de compétence relève, elle, d'une activité de création et donne le statut d'auteur qui ouvre les portes de la SACD. Les démarches sont simples et la SACD est là pour accompagner, guider, répondre aux questions et offrir les moyens de protéger son travail.

Comment toucher vos droits d'auteur sur vos vidéos ?

Rien de plus simple.

Au commencement, il y a une vidéo postée sur une plateforme avec laquelle la SACD a signé un accord, comme c'est le cas avec YouTube. Elle peut être un sketch, un face caméra humoristique, une web-série, un court-métrage ■■■

Julien Josselin

« J'ai toujours trouvé quelqu'un pour répondre à mes questions à la SACD. En tant que jeune auteur, j'étais un peu perdu mais on a toujours pris le temps de m'expliquer ce que je ne comprenais pas. Dorénavant la déclaration des œuvres se fait en ligne à 100 %, donc c'est encore plus facile ! »

■■■ de fiction ou d'animation ou un extrait de spectacle... Elle doit juste relever d'un travail d'auteur. Avec cette vidéo, la créatrice ou le créateur contacte la SACD – pour en devenir membre s'il ne l'est déjà – et fournit l'URL de sa vidéo dans le système de déclaration en ligne afin que la SACD puisse lui reverser les droits. Et ainsi de suite à chaque vidéo (cf. encadré p. 15). La rémunération en droits d'auteur s'ajoute à celle proposée par la plateforme vidéo. Elle est fonction du nombre de vues. Une ressource non négligeable pour les créateurs du web. Surtout lorsque l'on veut évoluer vers de nouvelles activités comme le cinéma ou la scène.

Envie de web séries ?

Outre la gestion des droits, la SACD a également des systèmes de financement et de valorisation des formes émergentes de création. C'est ce qui l'a conduite à lancer, avec France Télévisions, le Fonds Web Séries, une aide à l'écriture de séries courtes, feuilletonnantes, prioritairement imaginées pour une pratique en mobilité. Il est destiné aux nouveaux

Pierre Croce

Extrait d'une interview au Montreux Comedy Festival

« La SACD permet d'avoir des rentrées d'argent différentes des cachets qu'on peut avoir en festival. Au début de notre vie d'artiste on ne pense pas forcément à s'inscrire, on met des mois à le faire, mais au final quand ça arrive on est quand même content. Ce sont des rentrées non négligeables surtout lorsqu'on s'est arrêté de travailler – comme je l'ai fait – pour se lancer vraiment en tant qu'artiste. C'est en rencontrant Anne Branchereau (NDLR de la SACD) ici au Montreux Comedy Festival que j'ai appris que l'on pouvait déposer ses créations à la SACD. Elle était là pour sensibiliser les gens du web et leur dire qu'on pouvait gagner de l'argent en droits d'auteur sur Internet, des revenus qui n'ont rien à voir avec les revenus pub qu'on gagne par ailleurs. C'est du bonus. Sur scène vous avez un cachet et des droits d'auteur, sur Internet c'est pareil, les droits d'auteur viennent en plus. »

talents comme aux auteurs d'une première ou seconde saison d'une web série.

Le Fonds – doté d'un budget de 300000 euros (150000 euros apportés par la SACD et 150000 euros par France Télévisions) – soutient des projets privilégiant les propositions les plus innovantes afin de les financer au plus juste.

Le dépôt des candidatures s'effectue via le Portail des Soutiens SACD-Beaumarchais.

Et parce que la web série est une forme d'expression artistique encore jeune, les web séries sont encore bien souvent élaborées et produites dans un cadre

économique et juridique flottant. La SACD accompagne donc les auteurs de web séries dans leurs négociations avec les producteurs et les aide à financer leurs projets. ■

Cyprien,
Prix SACD 2017
de la Création
numérique.



Alexandra Monaury, Le Woop

« Je suis l'agente du collectif Le Woop, qui met en ligne ses vidéos humoristiques sur leur chaîne YouTube. Il comprend Mister V, Hugo Tout Seul, Malcolm TotheWorld, Youssoupha Diaby, Hakim Jemili, Jérémie Dethelot, et Mike Kenli. Nous déposons aujourd'hui toutes nos œuvres à la SACD. Et nous pouvons dire que nous sommes réellement très contents de la relation que nous entretenons avec la société des auteurs. Les équipes sont toujours disponibles, que ce soit au téléphone ou dans leurs bureaux, lorsque nous avons une interrogation quelconque... Nous sommes bien épaulés dans nos démarches, qui vont en plus se simplifier dans un prochain temps grâce à leur plateforme web. Au nom du Woop et de moi-même, je peux dire que la SACD est comme une petite famille. »

3 questions à...

Roswell Agodjro

*Chargé de développement
Talents Nouveaux Médias à la SACD*

Quel est le premier conseil que vous donnez à un YouTuber ?

De nous contacter. Le web est le terrain de l'innovation et de l'émergence créative. Celles et ceux qui lancent leur chaîne YouTube ne savent pas, à leurs débuts, qu'ils deviennent auteur, un statut protégé par la loi et défendu par la SACD. En devenant membre de la Société des auteurs, chaque créatrice ou créateur peut accéder à l'ensemble des services de la SACD, bénéficier de son savoir-faire, être informé de l'exploitation de ses spectacles et/ou ses œuvres. C'est aussi l'occasion d'intégrer une communauté d'auteurs et de participer à des rencontres, échanges, événements professionnels, d'y voir plus clair dans les soutiens proposés par les différentes institutions du monde de la création et trouver les bons financements pour ses projets, bénéficier de bureaux ou de salles

de réunion à la Maison des auteurs qui ouvrira bientôt un studio de tournage et de montage... Je n'en dis pas plus pour l'instant. Enfin, si besoin les YouTubers peuvent bénéficier de conseils juridiques et fiscaux. Nous sommes là pour eux et ils s'en rendent vite compte.

C'est compliqué les démarches à la SACD ?

Pas du tout, et nous ne cessons de les simplifier. La déclaration en ligne par exemple, lancée en fin d'année dernière pour les créateurs du web, a marqué une étape majeure de simplification. Aujourd'hui, tout se fait en quelques minutes, comme adhérer en ligne. Et c'est essentiel pour les « administrophobes » que sont souvent les créateurs. Avec l'URL de la vidéo et quelques renseignements fournis par les auteurs, le tour est joué. Et il est possible de déclarer plusieurs



vidéos à la fois si elles sont sur la même chaîne.

Une chose à savoir : n'attendez pas pour déclarer vos vidéos, faites-le à chaque mise en ligne, cela vous permettra de toucher vos droits de manière régulière puisque nous procédons désormais à des répartitions trimestrielles.

Si vous deviez les convaincre en une phrase, que diriez-vous ?

N'hésitez pas à venir me voir pour échanger, partager et... me mettre un pouce bleu ! [rires] ■

Pratique : déclarez vos vidéos en ligne !

Les auteurs du web peuvent désormais déclarer leurs vidéos en ligne, sous réserve qu'elles soient originales, et qu'elles aient été publiées sur une plateforme légale. Pour cela il suffit de se rendre sur le site www.sacd.fr, se connecter à son espace personnel, rubrique < Mes œuvres >. S'y trouve également le répertoire des œuvres que l'auteur a déclarées à la SACD.

La SACD est à la disposition des auteurs pour les former ou leur expliquer les modalités de déclaration.

Vos contacts utiles :

POUR L'ADHÉSION ET/OU LES DÉCLARATIONS

par mail : audiovisuel@sacd.fr

par téléphone : 01 40 23 44 55

POUR LES CONTRATS

par mail : contrats.audiovisuels@sacd.fr

par téléphone : 01 40 23 46 49

POUR TOUTE AUTRE QUESTION

par mail : roswell.agodjro@sacd.fr

par téléphone : 01 40 23 47 37

Un Artiste à l'École prend ses quartiers de printemps

Cette année, Un Artiste à l'École innove. Parrainée par Julie Gayet, l'opération propose désormais quatre mois d'événements dans toute la France. Immersion dans cette 7^e édition !

Cette année à nouveau, une vingtaine d'artistes et d'auteurs retournent sur les bancs de l'école, du collège ou du lycée qu'ils ont fréquenté durant leurs jeunes années pour parler de leur parcours et des moments clés de leur carrière. Un moment privilégié en matière de transmission qui se déroulera pour la première fois sur quatre mois (du 13 février au 13 juin) au lieu de deux précédemment. Pourquoi avoir prolongé la durée de l'opération ? « Cela nous permet d'être au plus près des élèves et de mettre en place pour chaque rencontre un dispositif éducatif et artistique complet » précise Julie Carrère, directrice de l'association.

Ce développement a été rendu possible grâce à la création de l'association Un Artiste à l'École, sur une initiative de la SACD (Pascal Rogard devient Président de l'association), avec les soutiens du CNC, de la Région Hauts-de-France, de la SACD, de l'Association la Culture avec la copie privée, de la Procirep et de l'ADAGP.

Le programme de cette 7^e édition est toujours pluri-disciplinaire, couvrant les domaines de la fiction, du

documentaire, de l'animation, de l'écrit, des arts graphiques, de la musique et du spectacle vivant.

Autre nouveauté, cette 7^e édition présente la particularité d'organiser un « focus en Région Hauts-de-France », conformément au soutien acquis du Conseil Régional. Une dizaine de rencontres auront ainsi lieu sur le territoire « le plus jeune de France » avec la volonté commune de mettre l'accent sur l'éducation artistique et culturelle auprès des jeunes au sein de leurs établissements scolaires.

Enfin, un programme spécifique sera proposé avec la Fête du court-métrage (rencontre avec un réalisateur de court-métrage) qui aura lieu du 14 au 20 mars. ■



Quelques participants 2018

Julie Gayet, comédienne, réalisatrice, productrice

Etienne Chatillez, cinéaste

Christian Carion, cinéaste

Marc Jousset, producteur animation

Abdel Raouf Dafri, scénariste

Frédéric Tellier, cinéaste et réalisateur TV

Mélanie Duval, scénariste et illustratrice

Jérôme Mesnager, street artiste

Big Flo & Oli, artistes interprètes

Grand Corps Malade, auteur et interprète

Pourquoi Un Artiste à l'École ?

- Favoriser la transmission des savoirs en luttant contre l'intimidation sociale car la culture a encore aujourd'hui trop souvent une image élitiste, distante et éloignée.
- Faire de la pédagogie sur la démarche et les métiers artistiques en expliquant aux enfants un parcours personnel auquel ils

peuvent s'identifier.

- Enrichir le lien entre les élèves et leurs établissements scolaires.
- Nourrir un projet artistique et pédagogique autour de l'artiste par un travail mené en lien avec les enseignants en amont et en préparation de la rencontre.

Entretien avec Julie Gayet, marraine de cette édition

Pour quelles raisons avez-vous accepté d'être la marraine de cette nouvelle édition d'Un Artiste à l'École ?

J'ai accepté parce que j'aime le principe de retourner dans son propre établissement scolaire, le primaire, le collège, le lycée ou l'université, de retourner aux sources. C'est une façon de redonner, de transmettre, d'échanger avec un regard nouveau, de pouvoir raconter à ceux qui aujourd'hui sont là, notre parcours et comment on en est arrivé là ; et donc, d'une certaine manière, les aider peut-être à imaginer des métiers auxquels ils n'auraient pas pensé et des possibilités différentes. Les Américains font beaucoup ça. George Lucas par exemple retourne souvent et investit dans l'université dans laquelle il a fait ses études et je trouve cela à la fois généreux et enrichissant pour les étudiants. Si nous faisons tous cela en devenant parents, même au collège ou au lycée ce serait intéressant... Cela permettrait d'aider la jeune génération à mieux s'orienter. Je trouve que c'est toujours intéressant d'entendre le parcours des autres.

Dans quel état d'esprit serez-vous le jour de votre visite dans votre lycée ?

C'est à la fois avec de la curiosité, une certaine fébrilité et beaucoup d'émotion que j'appréhende cette journée et j'ai l'impression de ressentir à nouveau le trac que j'avais la veille de mon entrée en 6^e quand j'attendais avec ma mère devant les grandes grilles de ce fameux Lycée Albert Camus de Bois-Colombes. J'ai le trac de voir ressurgir dans ces lieux les souvenirs de mon adolescence.

Qu'avez-vous envie de dire, de transmettre aux jeunes que vous allez rencontrer, ou, aussi, qu'avez-vous envie de connaître d'eux ?

J'ai envie de changer les préjugés et raconter les femmes ! J'espère que le fait d'être une femme actrice mais aussi productrice et réalisatrice, pourra donner à ces jeunes lycéennes une vision de la femme plus multifacette. J'ai surtout très envie de les connaître, de m'enrichir de leurs visions, de découvrir leurs points de vue sur les sujets d'actualité, sur les films... mais aussi sur le lycée et sur la façon dont il fonctionne aujourd'hui par rapport à l'époque où j'y étais. Est-ce



© CELINE NIESZAWER

qu'aujourd'hui il existe encore un stade de sport, est ce qu'il y a toujours la salle avec les gazinières et les ustensiles pour apprendre à cuisiner ? Bref, je suis curieuse de voir leurs installations maintenant.

À leur âge aviez-vous déjà en tête de faire du cinéma ?

En fait, c'est la raison pour laquelle je suis très émue de retourner dans ce Lycée Albert Camus de Bois-Colombes. Retrouver mon professeur de français M. Leroy qui nous avait fait lire *Les Raisins de la colère* de Steinbeck et nous avait montré ensuite le film de John Ford. Sûrement le début de ma fascination pour le cinéma. Comme quoi il suffit d'une rencontre, qui se fait le plus souvent à l'école, pour nous influencer dans nos choix futurs, d'où l'envie de revenir aujourd'hui dans mon lycée. Je dois beaucoup à ce M. Leroy. Je me demande s'il est encore là !

Pensez-vous que la culture, la création peuvent encore jouer un rôle dans le sens d'une amélioration du « vivre ensemble » ?

J'aime cette citation de George Sand : « Je veux voir l'homme tel qu'il est. Il n'est pas bon ou mauvais. Il est bon et mauvais. Mais il est quelque chose encore, la nuance, la nuance qui est pour moi le but de l'art »... et le but du cinéma. J'espère que je pourrai leur transmettre cette passion. ■



2016 : Jean-Christophe Onno - Linxe (40)



2017 : Jean Faucheur - Versailles (78)

Six ans en images et en chiffres

Depuis sa création en 2012, Un Artiste à l'École a déjà touché, en six éditions, près de 9000 écoliers, collégiens et lycéens, et impliqué une bonne centaine d'auteurs et artistes représentant tous les genres de la création : fiction, documentaire, animation, reportages, musique, bande-dessinée, arts plastiques et spectacle vivant.

2012 : 1^{ère} édition parrainée par **Gérard Krawczyk** ;
12 artistes se sont déplacés dans 6 régions,
9 départements, à la rencontre de 659 enfants

2013 : 2^e édition parrainée par **Bertrand Tavernier** ;
15 artistes se sont déplacés dans 6 régions,
10 départements, à la rencontre de 842 enfants

2014 : 3^e édition parrainée par **Jean-Claude Carrière** ;
15 créateurs rencontrent 980 élèves

2015 : 4^e édition parrainée par **Mohamed Hamidi** ;
19 artistes rencontrent 1450 élèves

2016 : 5^e édition parrainée par **Philippe Faucon** ;
20 artistes rencontrent 2000 élèves

2017 : 6^e édition parrainée par **Catherine Corsini** ;
20 artistes rencontrent 2500 élèves



2017 : Emmanuelle Bercot - Paris 15^e



2017 : Michel Hazanavicius - Paris 9^e



2015 : Mohamed Hamidi - Bondy (93)

Voter pour élire vos représentants SACD : comment faire ?

La prochaine assemblée générale annuelle de la SACD se tiendra le 28 juin. Votre voix compte et pour l'exprimer, plusieurs modalités de vote s'offrent à vous.

L'assemblée générale annuelle de la SACD est un moment important. Désormais fixée statutairement au quatrième jeudi du mois de juin, au lieu du troisième jeudi comme auparavant, elle se tiendra cette année le **28 juin**. Votre participation est déterminante, que ce soit pour le vote des résolutions présentées ou pour l'élection de vos représentants au Conseil d'administration et à la Commission de surveillance.

Vous disposez de quatre façons de voter aux assemblées générales de la SACD :

- en séance le jour de l'assemblée générale,
- par voie électronique,
- par correspondance postale,
- par procuration : en confiant votre vote à un autre associé à l'effet de vous représenter à l'assemblée et de voter en votre nom en séance.

Le vote électronique

Simple et rapide, il s'effectue à distance, sur le site Internet sécurisé qui sera ouvert à l'adresse suivante :

<https://vote.election-europe.com/Elections-SACD>

entre le **28 mai et 25 juin 2018** à midi heure de Paris (UTC +2).

Pour y accéder et voter, il suffit de

vous munir de votre identifiant et de votre mot de passe mentionnés sur la convocation individuelle qui vous sera adressée un mois avant l'assemblée. Toutes ces informations vous seront rappelées dans la convocation.

Le vote par correspondance

La réforme statutaire du 15 juin dernier a mis fin à l'automatisme de l'envoi du matériel de vote aux associés, avec la convocation individuelle (art 37-II des statuts).

Par conséquent, si vous souhaitez voter par correspondance postale, vous devez nous en informer par écrit au moins quatre mois avant la date de l'assemblée, soit au plus tard le mercredi **28 février 2018**, afin que le matériel de vote vous soit envoyé. Vous pouvez nous adresser votre demande en nous écrivant à : **ag2018@sacd.fr**

en précisant vos coordonnées, ou encore par courrier à :

SACD
Service des Assemblées G^{ales}
11 bis rue Ballu
75009 Paris

Le vote par procuration

Il vous permet de donner un mandat à un autre associé **de même catégorie** (auteur, héritier/légitime ou cessionnaire) pour voter en votre nom en séance.

Les procurations de vote sont valables pour une seule assemblée. Chaque associé, qui ne peut être porteur de plus d'une procuration, vote conformément aux instructions de vote qui lui sont données.

Le formulaire de vote par procuration vous sera adressé avec la convocation individuelle à l'assemblée et sera également accessible sur votre espace personnel. ■

 PAR COURRIER	OU	 EN LIGNE	OU	 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Demande à faire avant le 28 février 2018 par courrier ou par mail à ag2018@sacd.fr		Du 28 mai au 25 juin 2018 à midi (heure de Paris) https://vote.election-europe.com/Elections-SACD/		Jeudi 28 juin 2018 soit même ou par procuration

FESTIVALS

FÉVRIER



FESTIVAL INT'L DU COURT MÉTRAGE DE CLERMONT-FERRAND

La 40^e compétition nationale, propose cette année 54 films. Une sélection ouverte sur le monde, fortement tournée vers le réel et marquée par le retour en force du film de genre et de la comédie. Pas moins de 75 films figurent quant à eux dans la compétition internationale. Soutien fidèle du court-métrage, la SACD décernera à Clermont le Prix SACD de la meilleure première œuvre de fiction d'expression française et le Prix SACD du meilleur film d'animation francophone lors de la cérémonie de clôture, le samedi 10 février. Le 8 février à 9h30, salle Conchon, la SACD animera un atelier *Zoom sur mon premier contrat*, pour aider les auteurs dans leurs démarches.
Du 2 au 10 février, Clermont-Ferrand.
www.clermont-filmfest.com



FESTIVAL DES CRÉATIONS TÉLÉVISUELLES DE LUCHON

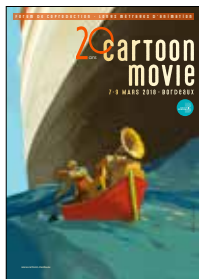
Le Festival de Luchon célèbre ses 20 ans cette année... et toujours la fiction sous toutes ses formes : unitaires, séries, mini-séries, programmes courts, web séries, séries digitales. La SACD soutient la programmation de cette manifestation qui se veut ouverte aux professionnels comme au grand public, avec de nombreuses avant-premières, rencontres-débats, tables rondes, master classes, séances coup de cœur ou hommages...
Du 7 au 11 février, Luchon.
www.festivaldeluchon.tv



BIENNALE MUSIQUES EN SCÈNE

Proposée par Gram (centre national de création musicale) qui défend la création innovante, ce festival de musique et création contemporaine programme des concerts, spectacles et installations sonores. Au total plus d'une quarantaine de propositions artistiques. Cette année il convie également le public à la (re)découverte de l'œuvre du compositeur invité Michaël Levinas.
Du 27 février au 21 mars, Lyon.
www.bmes-lyon.fr

MARS



CARTOON MOVIE

Créé en 1999, Cartoon Movie est un rendez-vous incontournable pour les créateurs, producteurs, distributeurs et autres acteurs du cinéma d'animation au niveau européen (850 participants venus de 41 pays en 2017). Il propose de nombreuses sessions de pitches allant du simple concept au projet en développement ou au projet en début de production. 55 projets ont ainsi été présentés l'année dernière.
Du 7 au 9 mars, Bordeaux.
www.cartoon-media.eu

AVRIL



FESTIVAL NATIONAL DU FILM D'ANIMATION

Après sept éditions à Bruz le Festival déménage cette année à Rennes. Dédié à l'animation sous toutes ses formes (court et long-métrages, séries, web séries, clips, réalité virtuelle) il offre un panorama de la production et des projets à venir : deux sessions de pitches accueilleront 12 projets de court-métrages et séries d'animation. Présentés par leurs auteurs, les projets en cours de développement seront dévoilés à un auditoire professionnel.
Du 4 au 8 avril, Rennes métropole.
www.festival-film-animation.fr



FESTIVAL SÉRIES MANIA

Créé en 2010, Séries Mania n'a cessé de se développer jusqu'à accueillir plus de 50 000 spectateurs et 1 200 accrédités en 2017. Exclusivement consacré aux séries il s'est imposé comme un événement grand public et professionnel. Nouveauté de taille cette année : le Festival change de lieu et s'installe à Lille. Ainsi, pendant neuf jours des lieux emblématiques de la métropole lilloise accueilleront une centaine de projections (dont les deux compétitions, officielle et française), des avant-premières, des conférences, des rencontres, une « nuit comédies » marathon, un best of USA, de quoi faire le plein de séries.
Du 27 avril au 5 mai, Lille.
www.seriesmania.com

SPECTACLES

FÉVRIER



ARTHUR ET IBRAHIM

L'auteur, Amine Adjina, a puisé dans sa propre histoire de jeune Français d'origine algérienne pour écrire cette fable d'enfance et d'amitié.

Avec ses deux petits héros confrontés aux certitudes adultes ; celles de la maîtresse tout à son rôle éducatif difficile, celles de son père empêtré dans son déchirement de n'être pas d'ici et plus tout à fait de là-bas. À moins que ce ne soit l'inverse. Un texte destiné aux jeunes spectateurs (à partir de 9 ans) qui a reçu le soutien du Fonds SACD Théâtre. **Du 29 janvier au 2 février, Le Tarmac, Paris, puis en tournée.**



LE BARON DE M.

Opéra bouffe déjanté d'aujourd'hui présentant tout à la fois du cirque, des boulets de canon, des cascades et des contre-ut à volonté *Le Baron de M.* est un projet joyeux et insolite qui propose un métissage des disciplines. Avec comme objet central la musique, composée par Raoul Lay, également auteur du livret avec Charles-Éric Petit. Du chant à l'image, du cirque au théâtre et du corps à la voix, un spectacle soutenu par le Fonds de Création Lyrique. **Les 9 et 10 février, L'Odéon, Marseille puis les 4 et 5 mai, Opéra de Limoges.**

© SHARON TULLOCH DESIGN



L'ÉBLOUI

Après *La Maison qui chante* et *Courte longue vie au grand petit roi*, les chanteurs-marionnettistes de la Compagnie du Carrosse d'Or reviennent enchanter leur public sur un livret de Joël Jouanneau et une musique de Michel Musseau. Ouvert au jeune public, *L'Ébloui* raconte le parcours initiatique de Horn, un enfant né avec deux trous noirs à la place des yeux, qui grâce à sa rencontre avec Aube pourra se détacher de Merveille sa mère tyrannique pour enfin voir la lumière et la vie. Cet opéra pour trois chanteurs marionnettistes a bénéficié du soutien du Fonds de Création Lyrique. **Le 13 février, Opéra de Rouen Normandie.**

© ARTHUR PEQUIN



LA CAVERNE

Nadir Legrand et le collectif L'Avantage du doute ont imaginé une allégorie de la caverne pour éclairer les rapports entre réalité et virtuel. Où s'arrête le réel, où commence la fiction dans notre monde saturé d'images ? Au théâtre, le monde se recrée sous nos yeux. Cette illusion redonnerait-elle le goût de la libre pensée ? Destinée aux jeunes à partir de 7 ans, cette fable poétique sur le plaisir retrouvé au-delà des écrans et de la consommation standardisée a bénéficié du Fonds SACD Théâtre. **Le 14 février, Théâtre de Nîmes, puis en tournée.**

© KRISTELLE PARÉ



POINGS

Cinq moments d'une histoire d'amour, de la rencontre à la rupture en passant par l'aliénation, le manque, l'obsession, racontés en texte, danse, musique et acrobatie. *Poings* est né de la rencontre de Pauline Peyrade (actrice) et Justine Berthillot (circassienne) lors d'un Sujet à Vif créé au Festival d'Avignon de 2015. À l'occasion de la création du spectacle tel qu'il existe aujourd'hui, au Préau de Vire, elles invitent le compositeur Antoine Herniotte à les rejoindre. **Le 15 mars, Le Préau, Vire.**



© CLAIRE LEROUX

KAFKA DANS LES VILLES

À partir d'une composition de Philippe Hersant sur le récit de Kafka *Premier chagrin*, Élise Vigier et Frédérique Loliée, associées à Leslie Kaplan pour la dramaturgie et à Gaétan Levêque pour le cirque, écrivent un spectacle mêlant musique, chant, jeux de cirque et théâtre. Dix chanteurs et deux instrumentistes, quatre jeunes circassiens et deux comédiens racontent l'histoire d'un trapéziste ne vivant que pour son art, manquant et dormant sur son trapèze, tout d'un coup saisi par le doute, sur le sens de son travail et de sa vie. Ce spectacle est présenté dans SPRING, festival des nouvelles formes de cirque en Normandie (du 15 mars au 18 avril 2018) et a bénéficié du Fonds de Création Lyrique. **Les 19 et 20 mars, Comédie de Caen.**

Calendrier des Fonds SACD

Tout au long de l'année, la SACD soutient la création au travers de Fonds financés par son action culturelle.

FONDS SACD THÉÂTRE

Ce Fonds d'aide à la production a été créé en 2005 par le Conseil d'Administration de la SACD pour soutenir des projets issus du théâtre privé et du théâtre public :

- 12 créations théâtrales contemporaines

Le Fonds SACD encourage la production d'œuvres audacieuses qui reflètent la diversité des écritures contemporaines, afin qu'elles soient jouées sur scène et qu'elles rencontrent ainsi un large public.

Dépôt des dossiers :
du 1^{er} mars au 15 avril 2018

FONDS WEB SÉRIES

Depuis sa création en 2017, le Fonds Web Séries imaginé par France télévisions et la SACD propose de repenser le rapport à la télévision vers plus de mobilité. La fiction, regardée via de multiples écrans – télé, ordinateur, tablettes, smartphones – se vit en mouvement, et s'adapte à ces nouvelles pratiques grâce à de nouvelles œuvres, notamment les web séries. Le Fonds est une aide à l'écriture de séries courtes, feuilletonnantes, de styles et de genres variés, prioritairement imaginées pour une pratique en mobilité. Autour d'une commission composée d'auteurs, de représentants de France Télévisions et de producteurs qui devrait se réunir au printemps, le Fonds – doté en 2018 d'un budget de 300 000 euros (150 000 euros apportés par la SACD et 150 000 euros par France Télévisions) – soutiendra un nombre de projets non prédéfini privilégiant les propositions les plus innovantes afin de les financer au plus juste. Les projets lauréats seront ensuite suivis dans leur processus de création : certains bénéficieront du soutien de France Télévisions pour la production et Pictanovo, outil chargé de la mise en œuvre de la politique cinématographique et audiovisuelle de la Région Hauts-de-France, apportera un accompagnement complémentaire aux projets tournés dans la région sous réserve qu'une société de production y soit associée.

Dépôt des dossiers : **jusqu'au 02 mars 2018**

Déposez votre dossier en ligne sur le portail des soutiens de la SACD et de l'association Beaumarchais-SACD :
<http://soutiens.beaumarchais.sacd.fr>

Magazine des auteurs N°181 • Hiver 2018

Directeur de la publication :
Pascal Rogard

Rédactrice en chef :
Catherine Vincent

Coordination éditoriale :
Caroline Collard

Conception graphique :
Dimaj Studio

Impression : Escourbiac (Graulhet)

Couverture : Le Goff & Gabarra

SACD

11 bis, rue Ballu - 75442 Paris cedex 09
magazinedesauteurs@sacd.fr
Tél. : 01 40 23 44 55

Conseil d'administration 2017-2018

Président :
Jacques Fansten

Première vice-présidente :
Corinne Klomp

Vice-présidents :
Brigitte Buc (théâtre)
Gérard Krawczyk (cinéma)
Laurent Lévy (télévision)
Marie-Pierre Thomas (télévision)
Catherine Verhelst (musique)

Administrateurs délégués :

Stéphanie Aubin (danse)
Frédéric Michelet (arts de la rue)
Stéphane Piera (création interactive)
Éric Rondeaux (animation)
Alain Sachs (mise en scène)
Jérôme Thomas (cirque)
Catherine Tullat (radio)

Administrateurs :

Marion Aubert, Brigitte Bladou, Sophie Deschamps, Luc Dionne, Louis Dunoyer de Segonzac, Graciane Finzi, Laurent Heynemann, Caroline Huppert, Pascal Lainé, Christine Laurent, Christine Miller, Blandine Pélissier, Inès Rabadàn, Jean-Philippe Robin, Dominique Sampiero, Alain Stern et Laurent Tirard.

Mon

GUERLAIN

NOUVEAU EAU DE PARFUM FLORALE



UN COMBAT
POUR
LES CRÉATEURS

www.sacd.fr

Retrouvez toutes les informations sur

www.sacd.fr

Rejoignez-nous sur

Facebook

www.facebook.com/sacd.fr

Suivez-nous sur

Twitter

[@SACDParis](https://twitter.com/SACDParis)

SACD

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET
COMPOSITEURS DRAMATIQUES